



Déclaration des représentants FSU au CHS-CT départemental du 29 avril 2021

Il aura fallu attendre la fin des vacances pour voir se dessiner les contours de cette nouvelle rentrée sous Covid. Après avoir fait fuiter dans la presse les détails du futur protocole sanitaire, alors qu'une réunion au ministère avec les organisations syndicales devait se tenir le lendemain, le gouvernement a annoncé jeudi 22 avril les modalités de la reprise scolaire : retour en classe dès le 26 avril pour le premier degré, école à distance jusqu'au 3 mai pour le second degré. Une méthode de gouvernance entre impréparation et précipitation qui perdure donc, bien qu'elle ait fait la preuve de son inefficacité depuis des mois sur le plan sanitaire et de son incapacité à lever les inquiétudes...

Au lendemain de la fermeture des établissements scolaires, la FSU avait demandé que les conditions de reprise en présentiel soient anticipées. Les demandes portées conjointement par les organisations syndicales ont amené le ministre à annoncer quelques mesures : maintien des fermetures de classes à partir d'un cas de covid, arrêt de la répartition des élèves dans les autres classes des écoles en cas de non remplacement, montée en charge de la politique de tests ou encore extension des demi jauges à tous les lycées et à certains collèges. Ce sont des mesures indispensables non seulement pour assurer le fonctionnement des écoles et établissements scolaires, mais aussi pour l'ensemble de la société afin que les écoles ne soient pas des vecteurs d'une nouvelle accélération de l'épidémie.

Elles restent toutefois insuffisantes pour maintenir sur le long terme l'ouverture des écoles en assurant la sécurité des personnels et des élèves. La question de la vaccination des personnels qui en font la demande n'a pas avancé, aucune politique en la matière n'est aujourd'hui définie, aucune nouvelle information sur le calendrier de vaccination n'a été donnée lors de la réunion sanitaire. La « priorité » annoncée par Jean Castex concernant la vaccination des personnels de plus de 55 ans n'est en fait qu'une opération de communication. Pour la FSU, il y a urgence à élargir l'accès et la cadence de vaccination des personnels de l'Éducation nationale. C'est un enjeu de protection individuelle, collective, mais aussi un choix politique....

La stratégie de mise en œuvre de la politique de tests reste floue, sans que l'on sache si les objectifs ambitieux affichés se traduiront réellement sur le terrain : où se fait l'autotest (au domicile ou dans l'établissement) ? Si c'est au lycée, qui est chargé de le superviser ? Qui fournit les kits d'autotests : les établissements ? Si oui, quand vont-ils être livrés ? Comment se gère le contact tracing ? Quelle articulation avec les autres tests ? Encore une fois, derrière les annonces médiatiques, rien ne semble prêt. Pour la FSU, si les autotests sont faits dans les établissements scolaires, il faut une organisation plus cohérente qui repose sur des personnels qui ont les qualifications pour superviser ces opérations. Les personnels d'enseignement, d'éducation, les AESH ou les PsyEN ne doivent pas se voir imposer de réaliser un tel acte !

Les « demi jauges » doivent être plus nombreuses, y compris hors des départements en tension, et avoir pour objectif de limiter les effectifs globaux et de classes trop chargés. La généralisation des demi-groupes doit être acceptée partout où elle est jugée nécessaire par les équipes. Elles nécessitent des recrutements immédiats. La suspension des classes en cas d'absence doit être précisée ; à ce jour personne ne sait qui assurerait les enseignements à distance. Cela ne peut, en tout état de cause, se solder par une remise en cause des obligations réglementaires de service.

L'école ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. Concernant les besoins de rénovation du bâti et d'équipement (en capteurs de CO2, en purificateurs d'air, etc), le gouvernement doit agir en ce sens avec les collectivités territoriales. Les besoins en moyens humains, eux, n'ont fait l'objet que de quelques recrutements de personnels contractuels et d'AED, le remplacement continue à ne pas pouvoir être assuré correctement. L'annonce de 5000 recrutements doit encore se

traduire dans les faits. En outre, il est inacceptable que la rentrée 2021 se prépare toujours avec des moyens humains insuffisants, alors que les besoins créés par plus d'une année d'école en mode dégradé sont énormes. La FSU demande dans l'immédiat les moyens d'assurer les remplacements, et des créations de postes d'enseignantes et d'enseignants, de Psy-EN, de personnels administratifs, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles et les établissements pour la rentrée de septembre, pour annuler les fermetures de classes et de postes, répondre aux inégalités qui se creusent, et pouvoir anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire.

Enfin, les examens, en collège comme en lycée, ne pourront pas se tenir comme prévu puisque l'année n'a pas été normale, quoi qu'en dise le Ministre. Des décisions rapides doivent être prises pour clarifier leur organisation afin de sortir les élèves et les personnels de ce climat très anxiogène. La FSU continue de demander des adaptations de programmes en collège comme en lycée, des aménagements pour le DNB en collège et pour l'épreuve anticipée de français au Bac en première, ainsi que la neutralisation du Grand oral en terminale.

Ce sont les personnels qui permettent au Service public d'éducation de tenir. La FSU les soutient, partout, en continuant d'intervenir pour que leur sécurité soit assurée, que leur santé soit préservée et que leurs conditions de travail soient améliorées dans l'immédiat et sur le plus long terme.